

SOLUTIONS D'ASSURANCE SUR MESURE POUR LES OPTICIENS

Assurance responsabilité professionnelle

L'assurance responsabilité civile professionnelle vous protège contre la responsabilité ou les allégations de responsabilité en cas de blessures ou de dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle dans le cadre de votre activité professionnelle d'opticien, ou si une plainte est déposée contre vous auprès de l'organisme de réglementation de la profession assurée que vous exercez.

L'assurance responsabilité civile professionnelle protège les opticiens en garantissant la coordination et la prise en charge de votre défense juridique en cas de réclamation à votre encontre. Votre assurance responsabilité civile professionnelle couvre également les frais d'indemnisation des patients ou les dommages-intérêts.

Assurance responsabilité civile professionnelle 2025-2026 Points saillants de la couverture :

Limite de responsabilité	1M \$ par événement inclus (Limite de 1M \$ désormais disponible au Québec) Jusqu'à 5 000 000 \$ disponibles à l'achat
Couverture des frais disciplinaires	100 000 \$
Remboursement des frais de défense pénale (à l'exclusion des abus)	150 000 \$
Remboursement des frais de défense pour les abus	50 000 \$
Fonds de thérapie et de conseil	25 000 \$ par événement / 50 000 \$ agrégé
Perte de revenus	Jusqu'à 750 \$ par jour
Assignation à comparaître	10 000 \$
Territoire de couverture	Canada, réclamations présentées au Canada ou aux États-Unis

Comment signaler une réclamation

En cas de sinistre susceptible de donner lieu à une réclamation au titre de la présente assurance, il faut en aviser immédiatement l'assureur. Vous devez veiller à ce que l'assureur soit avisé dès que possible de tout préjudice, acte, erreur ou omission, ou de tout sinistre ou infraction pouvant donner lieu à une réclamation. Veuillez-vous assurer de documenter officiellement l'incident, en incluant les informations sur les personnes impliquées. Lors de la déclaration, veuillez fournir :

- Votre certificat d'assurance
- La déclaration de sinistre, la déclaration, la requête, la lettre de plainte de l'ordre ou toute autre procédure judiciaire, s'il y a lieu
- Autres documents pertinents

Pour signaler une réclamation, communiquez avec Berkley Canada par courriel à claims@berkleycanada.com.

Produits et services d'assurance supplémentaires :

Assurance responsabilité professionnelle des entreprises

En cas de réclamation, le professionnel traitant et le nom de l'entreprise sont susceptibles d'être cités dans une déclaration de réclamation ou un procès. L'assurance responsabilité professionnelle des entreprises protège l'entreprise et ses actifs dans de telles circonstances. Cette couverture est recommandée aux opticiens qui ont d'autres professionnels qui travaillent pour eux ou en leur nom, et qui facturent sous leur nom commercial ou s'ils ont une entité commerciale.

Assurance responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale fournit une protection contre les réclamations découlant de blessures ou de dommages matériels que vous (ou votre entreprise) pourriez causer à une autre personne en raison de vos activités et/ou de situations existantes dans vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels au domicile d'un client au cours d'une consultation.

Cette couverture est recommandée pour les membres qui sous-traitent leurs services ou facturent sous leur nom commercial. Si vous avez des biens ou des propriétés à assurer, BMS vous recommande de souscrire au forfait entreprise.



COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Veuillez communiquer avec l'AOC pour souscrire à une assurance responsabilité civile professionnelle.

Veuillez communiquer avec BMS pour toute autre couverture d'assurance ou pour discuter de vos besoins en matière d'assurance.

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

☎ 1-844-200-7159

✉ opticians.insurance@bmsgroup.com

Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est fournie qu'à titre d'information. Les conditions complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libellé de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de BMS.

bms.

SOLUTIONS D'ASSURANCE SUR MESURE POUR LES OPTICIENS

Assurance biens

En plus de la responsabilité civile générale, cette formule offre une couverture du contenu pour protéger vos biens.

La couverture du contenu comprend les articles habituels d'un bureau, notamment les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que tout inventaire, toute amélioration et tout aménagement dont vous êtes responsable.

Cybersécurité et atteinte à la vie privée

Cette police vous aide à mieux gérer le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de données personnelles identifiables de patients, des employés et d'autres personnes, et à atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Cyberprotection des personnes et des familles

Cette police couvre un large éventail de coûts liés à l'usurpation d'identité, à la cyberextorsion, au cyberharcèlement et ainsi de suite. Les professionnels de la cybersécurité vous guideront tout au long du processus de reprise, en vous fournissant du soutien et des solutions pour atténuer l'impact de tout cyberincident. Et profitez de l'accès à des services proactifs, tels que la surveillance des médias sociaux et du Web caché, ainsi que des conseils personnalisés pour renforcer vos défenses numériques.

Assurance responsabilité des pratiques d'emploi

L'assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi couvre les frais de défense et les dommages liés à diverses réclamations en matière d'emploi, y compris les allégations de licenciement abusif, de discrimination, de harcèlement sur le lieu de travail et de représailles. Elle est recommandée si d'autres personnes travaillent pour votre entreprise ou en son nom.

Forfait de services juridiques

Les membres ont accès à une gamme de services, y compris une ligne d'assistance juridique téléphonique, une bibliothèque en ligne de modèles de documents, des avocats qui sont à leur disposition pour examiner des documents juridiques simples ou rédiger une lettre en leur nom. Les membres peuvent également avoir accès à des experts pour obtenir du soutien émotionnel, du soutien en cas de vol d'identité et une assistance en matière de ressources humaines.

Assurance solutions juridiques personnelles

Cette police couvre les frais et les dépenses juridiques nécessaires pour résoudre une série de litiges, notamment : litiges contractuels, litiges relatifs à la location, litiges en lien avec un véhicule automobile, protection du permis de conduire, poursuites en cas de dommages corporels, poursuites en matière de protection de la propriété et défense en matière fiscale.

Assurance frais juridiques des particuliers et des entreprises

Cette police couvre les frais juridiques liés à la résolution d'un certain nombre de litiges, notamment la protection supplémentaire des employés, la défense juridique en matière d'automobile, la défense en cas de litiges contractuels et de recouvrement de créances, les recours en matière de licences légales, la protection fiscale ainsi que la poursuite pour dommages matériels et corporels.

Couverture accident 24 heures sur 24

Cette couverture prévoit le versement d'une somme forfaitaire en cas de perte ou de décès à la suite d'un accident, et lorsque l'incapacité entraîne une invalidité totale permanente à la suite d'une blessure accidentelle.

Assurance maladie grave

Cette assurance aide à couvrir les frais liés à une maladie grave telle qu'un cancer, un infarctus ou un accident vasculaire cérébral. La police prévoit le versement d'une somme forfaitaire non imposable qui vous permet de vous concentrer sur votre santé et votre bien-être sans vous soucier des contraintes financières.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Veuillez communiquer avec l'AOC pour souscrire à une assurance responsabilité civile professionnelle.

Veuillez communiquer avec BMS pour toute autre couverture d'assurance ou pour discuter de vos besoins en matière d'assurance.

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

☎ 1-844-200-7159

✉ opticians.insurance@bmsgroup.com

Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est fournie qu'à titre d'information. Les conditions complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libellé de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de BMS.

bms.